



En partenariat avec



Prix Pierre Castel 2021

Règlement de l'appel à candidature

Le Fonds Pierre Castel, situé au 9 Cours de Gourgue, 33000 Bordeaux, dont l'objectif est de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, organise la 4^{ème} édition du PRIX PIERRE CASTEL, du 1^{er} Mars au 31 Mai 2021, en partenariat avec les filiales du Groupe Pierre Castel au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo.

Le présent règlement comporte 11 articles

I – Principe et objectif

Le Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique soutient financièrement et par la formation, des projets de jeunes entrepreneurs africains dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, filières à forte valeur ajoutée et facteurs de dynamique socio-économique sur le continent.

Créé en 2017, le Fonds Pierre Castel est le fruit de la rencontre entre deux hommes, Pierre CASTEL et Pierre De Gaétan NJIKAM, qui partagent les mêmes valeurs et la même vision du développement socio-économique africain. A travers le Fonds, Pierre CASTEL souhaite renforcer son engagement au service du développement de l'Afrique et de ses liens de solidarité et d'échange avec la France.

Initié en 2018, le PRIX PIERRE CASTEL a pour objectif d'identifier et de soutenir de jeunes entrepreneurs, dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui contribuent au développement socio-économique, et environnemental de leur pays. Il est organisé simultanément dans 4 pays d'Afrique : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et République Démocratique du Congo.

Les dotations affectées entrepreneurs, de chaque pays doivent servir au développement de projets reconnus et sélectionnés pour leur qualité et leur impact sur leur environnement économique, social et environnemental.

Les dotations du Prix

Le PRIX PIERRE CASTEL 2021 récompense 6 entrepreneurs par pays :

- Le 1^{er} lauréat reçoit 15 000 €, un parrainage, un coaching et une formation d'un an ;
- Le 2nd lauréat reçoit 5 000€, un coaching et une formation d'un an ;
- Les 4 finalistes bénéficient d'une formation certifiante par e-learning avec le Centre du Commerce International de Genève.

II - Conditions de participation

Les candidats qui souhaitent déposer leur candidature doivent remplir les critères d'éligibilité suivants :

- Avoir la nationalité du pays concerné (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire ou République Démocratique du Congo) ;
- Avoir entre 18 et 45 ans ;
- Avoir une entreprise relevant des secteurs de l'agriculture et/ou de l'agroalimentaire ;
- Justifier de l'existence légale de son entreprise datant d'au moins un an ;
- Avoir un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement de son entreprise, et qui a un impact social, économique et/ou environnemental mesurable sur son territoire.

III - Constitution des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être sous format PDF et sont à soumettre sur la plateforme de candidature du Fonds Pierre Castel (<https://www.fonds-pierre-castel.org/prix-pierre-castel/prix-pierre-castel-2021/>).

Ils doivent contenir les éléments ci-dessous et être présentés dans l'ordre indiqué :

- Un CV (*parcours, expérience, motivations et ambitions*) ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une **présentation de l'entreprise** (*date de création, forme juridique, numéro d'enregistrement au registre de commerce du pays concerné, gouvernance, nombre de salariés...*) ;
- Une **description de l'activité de l'entreprise** (*offre, environnement, marché, clients, distribution, commercialisation...*)
- Une **présentation de l'exercice N-1 des éléments financiers de l'entreprise** (*bilan comptable ou compte d'exploitation...*) ;
- Une **présentation détaillée du projet de développement à soutenir** (*perspectives de développement, impacts sociaux, économiques et environnementaux, création d'emploi, besoins matériels...*).

- ➡ Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas l'un des critères indiqués seront rejetés par défaut.
- ➡ Le dossier de candidature devra être rempli en langue française ou anglaise
- ➡ Les dossiers ne doivent pas excéder 10 pages de présentation (recto verso).

IV – Processus de sélection

Le Fonds Pierre Castel travaille dans les pays concernés en coordination avec les filiales du Groupe Castel, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'agriculture et des organismes locaux pour examiner et identifier les candidatures éligibles.

Des comités et des jurys locaux, se réunissent pour sélectionner 6 projets par pays parmi les candidatures soumises. Ces comités et jurys pays sont souverains, ils sont présidés par les Directeurs Généraux des filiales du Groupe Castel organisant le Prix 2021, et constitués de personnalités issues du tissu économique local, leurs décisions sont sans recours possible.

Chaque pays se réserve le droit d'apporter des ajustements au présent règlement en fonction des contraintes locales. Le candidat doit par conséquent être attentif aux informations communiquées concernant son pays.

- Burkina Faso: <https://www.brakina-bf.com/>
- Cameroun: [lesbrasseriesducameroun.com](https://www.lesbrasseriesducameroun.com)
- Côte d'Ivoire : www.solibra.ci/prixpierre-castel-189576.html
- République Démocratique du Congo : <https://bracongo.cd/>

Le Fonds Pierre Castel garantit aux candidats la bonne foi, l'impartialité et la loyauté des membres des comités et jurys.

- **Etape 1** : Identification des candidatures éligibles et sélection de 6 projets/pays par les comités de sélection.
- **Etape 2** : Audition des candidats retenus par les jurys pays et sélection de 2 finalistes/pays pour la finale.
- **Etape 3** : Présentation des projets des finalistes en visio-conférence devant le Grand Jury de Bordeaux présidé par Pierre CASTEL. Désignation du grand lauréat par pays.

V – Critères d'évaluation des dossiers

Le porteur de projet	8 points
<i>Esprit entrepreneurial</i>	4
<i>Expérience</i>	4
Le projet	12 points
<i>Impact socio-économique et environnemental</i>	10
<i>Qualité du dossier transmis</i>	2

VI – Calendrier et modalités

- **Du 1^{er} au 31 mars 2021 à minuit** : Appel à projets - <https://www.fonds-pierre-castel.org/prix-pierre-castel/prix-pierre-castel-2021/> .
- **Du 1^{er} au 30 Avril 2021** : Sélection des 6 candidats/pays et présentation de leurs projets devant les jurys pays.
- **Mai 2021** : Grand Jury de Bordeaux et désignation du grand lauréat par pays.
- **Juin & Juillet 2021** : Début des séances de coaching avec l'IECD et remise des dotations

➡ La remise des dotations est déclenchée après 2 séances de coaching avec le partenaire IECD.

➡ Les cérémonies de remise du PRIX PIERRE CASTEL 2021 se font en local. Les dates sont définies en fonction des pays par Brakina, Sabc, Solibra et Bracongo. Elles seront communiquées ultérieurement.

VII - Responsabilité du Fonds Pierre Castel

Le Fonds Pierre Castel se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les résultats des délibérations du jury ne peuvent donner lieu à contestation.

VIII - Acceptation du règlement

Le candidat manifeste par simple envoi de son dossier de candidature, son accord sans réserve pour toutes les stipulations du présent règlement. Tout manquement au présent règlement et plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

Le règlement est téléchargeable sur le site internet du Fonds Pierre Castel : www.fonds-pierre-castel.org

Le règlement peut être modifié à tout moment par le Fonds Pierre Castel. L'avenant entre en vigueur à compter de sa mise en ligne et sera réputé « accepté » du simple fait de la participation du candidat au concours.

IX : Frais de participation

Le concours est gratuit et n'est soumis à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant les jurys, frais de déplacements, etc.) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

X : Droit de communication et Droit à l'image

Les Candidats et les Structures de promotion autorisent les Organismes et Partenaires à publier les informations générales les concernant dans le cadre des actions de communication du PRIX PIERRE CASTEL sans pouvoir ne prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

XI - Droit applicable – Juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.